

## **VILLE D'ORMESSON-SUR-MARNE**

# **RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021**

Le présent rapport de présentation du budget supplémentaire sera également le support, pour plus de clarté d'ensemble, de la délibération sur la reprise anticipée des résultats ainsi que leur affectation provisoire et du vote des taux. Ces trois sujets étant imbriqués, il est plus lisible et cohérent d'en effectuer une présentation conjointe.

Ce rapport concerne donc 3 délibérations à voter distinctement :

1. Vote des taux de fiscalité locale directe pour l'année 2021
2. Reprise anticipée des résultats et affectation provisoire des résultats
3. Approbation du budget supplémentaire 2021

# TABLE DES MATIERES

## VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA VILLE D'ORMESSON-SUR-MARNE

Introduction

1 – Présentation générale du budget supplémentaire 2021

2 – Le Fonctionnement

2-1 – Les Recettes de Fonctionnement

2-2 – Les Dépenses de Fonctionnement

3 – L'Investissement

3-1 – Les Recettes et les Restes à Réaliser d'Investissement

3-2 – Les Dépenses et les Restes à Réaliser d'Investissement

# **VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA VILLE D'ORMESSON-SUR-MARNE EXERCICE 2021**

## **INTRODUCTION**

Suite au constat fait d'un besoin de rigueur sur le budget de fonctionnement afin de maintenir la solvabilité de la Ville et ses capacités d'autofinancement dans la durée, la méthode de préparation budgétaire a été structurée de la manière suivante :

- Vote du Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 en décembre 2020 ;
- Vote du Budget Primitif 2021 en janvier 2021 ;
- Vote des taux d'imposition 2021, reprise anticipée des résultats et vote du budget supplémentaire en mars 2021 ;
- Vote du Compte Administratif 2020 et affectation définitive des résultats en juin 2021.

Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière car il est à la fois un acte de reports et d'ajustements.

- En tant qu'acte de reports, il reprend par anticipation les résultats, les restes à réaliser et reports de l'exercice précédent ;
- En tant qu'acte d'ajustements, il permet, comme toute décision modificative, de procéder à des ajustements, à des virements de crédits et des inscriptions nouvelles s'avérant nécessaires au regard de l'utilisation des crédits ou des engagements pris par le Conseil Municipal depuis l'adoption du Budget primitif.

L'objectif poursuivi pour l'exercice 2021, et se traduisant dans ce budget supplémentaire est de limiter le recours à un emprunt nouveau en section d'investissement en dégageant de l'autofinancement.

Le second objectif est de dégager des marges de manœuvre sur la section de fonctionnement en 2021 et de façon pérenne sur la durée du mandat afin de permettre à la ville de conserver ses niveaux d'épargne chèrement reconstitués d'une part, de dégager l'autofinancement nécessaire au programme d'équipement du PPI 2021-2026 d'autre part.

Le budget supplémentaire étant un acte d'ajustement, il permet d'effectuer l'inscription de dépenses courantes non inscrites pour le budget primitif dans leur intégralité : fin de saison culturelle, plantations de fin d'année, évolutions des besoins des services sur la fin de l'année 2021. Il s'agit de dépenses arbitrées dès le BP et affinées au moment du BS pour leur inscription budgétaire.

Nous effectuerons un focus sur chaque grande évolution des sections et de leurs composantes.

## 1-PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

La présentation générale du budget reprend les grands équilibres tant en ce qui concerne la section de fonctionnement que la section d'investissement, qui pour rappel, doivent être, chacune, équilibrées entre les recettes et les dépenses.

La section de fonctionnement s'équilibre à **3 803 220,66 €**

La section d'investissement s'équilibre à **2 298 682,18 €**

## 2-LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de **3 803 220,66 €**

Le résultat repris par anticipation de la section de fonctionnement s'élève à **2 989 400,66 €**

### FONCTIONNEMENT

Recettes réalisées	17 300 189,05 €
Dépenses réalisées	14 310 788,39 €

### RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

**2 989 400,66 €**

L'affectation provisoire de ce résultat est une affectation complète de la somme au 002 en recettes de fonctionnement

### 2-1- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>BP 2021</i>	<i>BS 2021</i>	<i>TOTAL CREDITS OUVERTS 2021</i>
013	Atténuations de charges	15 000,00	0,00	15 000,00
70	Pdts des sces, du domaine et ventes diverses	627 470,00	28 701,00	656 171,00
73	Impôts et taxes	12 251 481,00	650 369,00	12 901 850,00
74	Dotations et participations	1 183 045,00	110 000,00	1 293 045,00
75	Autres produits de gestion courante	126 500,00	0,00	126 500,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>14 203 496,00</b>	<b>789 070,00</b>	<b>14 992 566,00</b>
77	Produits exceptionnels	12 000,00	0,00	12 000,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>14 215 496,00</b>	<b>789 070,00</b>	<b>15 004 566,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	106 425,00	24 750,00	131 175,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>106 425,00</b>	<b>24 750,00</b>	<b>131 175,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>14 321 921,00</b>	<b>813 820,00</b>	<b>15 135 741,00</b>
<b>002 Excédent de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>2 989 400,66</b>	<b>2 989 400,66</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>14 321 921,00</b>	<b>3 803 220,66</b>	<b>18 125 141,66</b>

Concernant les recettes de fonctionnement, les ajustements du Budget Supplémentaire (BS) sont liés à deux éléments que nous détaillerons :

- La reprise anticipée des résultats au 002 :

L'année 2020, exceptionnelle par la crise Covid qu'elle a traversé, a permis à la ville d'économiser sur des prestations non réalisées. L'excédent de fonctionnement est donc constaté provisoirement à 2 989 400,66 € (cet excédent ne pourra être officiellement constaté qu'après l'adoption du compte administratif en juin) et permet de rehausser les niveaux d'épargne de la Commune.

- L'augmentation des produits d'impôts et de taxes :

Les finances de la Commune doivent aller au-delà d'une analyse purement annuelle du budget. Si le résultat 2020 est positif et permet de relever les niveaux d'épargne de la Commune, celle-ci ne peut se contenter de cet événement ponctuel et exceptionnel. Elle se doit d'assurer la soutenabilité financière des investissements prévus au PPI 2021-2026 et le niveau des services publics rendus aux usagers sur la durée.

Pour ce faire, le mandat précédent a permis d'effectuer un travail de fonds sur les finances communales en optimisant les dépenses de fonctionnement : masse salariale, dépenses courantes passées au crible, mutualisations et groupements de commande.

Toutefois, l'exercice d'optimisation des dépenses, s'il est un exercice au long cours et continuera de s'effectuer, ne peut à lui seul suffire pour soutenir le niveau de service public et les investissements nécessaires à la Commune et sa population.

Le seul levier restant à disposition d'Ormesson pour préserver sur le long terme son équilibre financier est donc un travail sur les recettes, et notamment les recettes fiscales.

La commune ne dispose plus de pouvoir de taux sur la taxe d'habitation, qu'elle ne percevra plus dès cette année, perdant de fait une dynamique des bases importante sur l'augmentation de la population. Elle récupère en revanche la part départementale de taxe foncière, seule taxe sur laquelle elle conserve son pouvoir de taux.

La municipalité a donc décidé d'augmenter la fiscalité en 2021, afin que l'impact sur les contribuables puisse être compensé par la diminution puis la suppression de leur taxe d'habitation :

Les taux d'imposition 2020 étaient de :

- 25.45% pour la taxe d'habitation
- 19.84% pour la taxe foncière sur le bâti part communale et 13.75% pour la part départementale soit 33.59% au total
- 61.60% pour la taxe foncière sur le non bâti

Les taux d'imposition 2021 seront de :

- 37.59% pour la taxe foncière sur le bâti
- 61.60% pour la taxe foncière sur le non bâti

Le produit supplémentaire attendu de cette hausse de taux est de 650 000 €, hors dynamique des bases, ce qui permettra à la Commune de compenser la baisse de ses recettes potentielles de taxe d'habitation en raison de la réforme fiscale : 258 000 € sur le budget 2021 ; et la considérable hausse du montant de la pénalité SRU : 575 558.48 €.

## **2-2- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2021</b>	<b>BS 2021</b>	<b>TOTAL CREDITS OUVERTS 2021</b>
011	Charges à caractère général	2 725 876,00	1 361 270,66	4 087 146,66
012	Dépenses de personnel	6 047 586,00	30 000,00	6 077 586,00
014	Atténuations de produits	692 649,00	0,00	692 649,00
65	Autres charges de gestion courante	3 900 210,00	306 950,00	4 207 160,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>13 366 321,00</b>	<b>1 698 220,66</b>	<b>15 064 541,66</b>
66	Remboursement des intérêts de la dette	340 000,00	0,00	340 000,00
67	Charges Exceptionnelles, dont remboursement assurances	5 600,00	5 000,00	10 600,00
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>13 711 921,00</b>	<b>1 703 220,66</b>	<b>15 415 141,66</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00	1 800 000,00	1 800 000,00
042	Amortissements	610 000,00	300 000,00	910 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>610 000,00</b>	<b>2 100 000,00</b>	<b>2 710 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>14 321 921,00</b>	<b>3 803 220,66</b>	<b>18 125 141,66</b>

Les dépenses de gestion courante de la Ville évoluent avec de nouvelles dépenses inscrites :

- Un certain nombre de frais liés au fonctionnement de la Ville et dont la totalité n'avait pas été inscrite au Budget Primitif (BP)
- L'augmentation du FCCT d'1.2% pour couvrir les besoins de financement du Territoire GPSEA
- 1 800 000 € d'autofinancement (virement à la section d'investissement) dès ce budget supplémentaire afin de diminuer l'enveloppe d'emprunt nécessaire.

Les crédits non dépensés serviront à reconstituer les niveaux d'épargne et à permettre d'augmenter l'autofinancement des projets d'investissement pour limiter le recours à l'emprunt.

### 3 – L'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à **2 298 682,18 € (1 324 921,92 € + 973 760,26 €)**

Le résultat repris par anticipation de l'exercice 2020 s'établit comme suit :

#### INVESTISSEMENT

Recettes réalisées	3 974 080,43 €
Dépenses réalisées	3 405 712,17 €
Solde brut	<b>568 368,26 € (001 Excédent investissement)</b>

**SOLDE BRUT D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT**

**568 368,26 €**

L'affectation provisoire proposée en section d'investissement est donc une reprise de la totalité du solde brut au 001 en recettes d'investissement.



### **3-1 LES RECETTES ET LES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Restes à réaliser 2020</b>	<b>BS 2021</b>	<b>Total des crédits ouverts 2021</b>
13	Subventions d'investissement (hors 138)	21 030,00	924 921,92	405 392,00	1 351 343,92
16	Emprunts et dettes assimilées	3 400 000,00	0,00	-2 100 000,00	1 300 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>3 421 030,00</b>	<b>924 921,92</b>	<b>-1 694 608,00</b>	<b>2 651 343,92</b>
10	Dotations, Fonds divers et réserves	1 000 000,00	400 000,00	0,00	1 400 000,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 000 000,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 400 000,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>4 421 030,00</b>	<b>1 324 921,92</b>	<b>-1 694 608,00</b>	<b>4 051 343,92</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	1 800 000,00	1 800 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	610 000,00	0,00	300 000,00	910 000,00
001	Solde d'exécution section d'investissement	0,00	0,00	568 368,26	568 368,26
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>610 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 668 368,26</b>	<b>3 278 368,26</b>
<b>TOTAL D'INVESTISSEMENT</b>		<b>5 031 030,00</b>	<b>1 324 921,92</b>	<b>973 760,26</b>	<b>7 329 712,18</b>
			<b>2 298 682,18</b>		

Les restes à réaliser 2020 concernent principalement le report des crédits d'investissement 2020 relatifs à l'ALSH :

- Subvention CAF 782 166 euros
- Les autres crédits reportés sont des subventions touchées pour divers travaux : chaudière d'Amboile (DETR), vidéoprotection (FIPD).

Les changements validés au BS concernant les recettes d'investissement touchent à la stratégie de réduction de l'endettement de la ville qui propose donc la diminution de l'enveloppe d'emprunt de 3.4 millions à 1,3 millions.

Ceci est possible grâce à 3 éléments conjoints :

- L'affectation provisoire du résultat positif d'investissement dans sa totalité
- Un virement de la section de fonctionnement que nous avons déjà évoqué précédemment à hauteur de 1 800 000 €
- L'inscription de recettes provenant des subventions notifiées notamment pour l'opération de l'école Anatole France.

Ainsi qu'abordé précédemment dans notre exposé, la recherche de recettes supplémentaires est désormais un axe majeur de la politique financière de la commune.

Dans ce cadre, un effort majeur de recherches de subventions a été fait à compter de la validation du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour les opérations prévues à court et moyen terme, et se poursuivra tout au long de l'exercice. Plus de 3 millions d'euros ont déjà fait l'objet de demandes de subvention depuis le début de l'année 2021.

### **3-2- LES DEPENSES ET LES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement s'équilibre à **2 298 682,18 € (722 278,51 € + 1 576 403,67 €)**

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>BP 2021</i>	<i>Restes à réaliser 2020</i>	<i>BS 2021</i>	<i>Total des crédits ouverts 2021</i>
20	Immobilisations incorporelles	338 540,00	111 782,76	201 343,67	651 666,43
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 221 753,27	340 307,03	1 350 310,00	3 912 370,30
23	Immobilisations en cours	1 403 000,00	270 188,72	0,00	1 673 188,72
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 963 293,27</b>	<b>722 278,51</b>	<b>1 551 653,67</b>	<b>6 237 225,45</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	961 311,73	0,00	0,00	961 311,73
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>961 311,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>961 311,73</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>4 924 605,00</b>	<b>722 278,51</b>	<b>1 551 653,67</b>	<b>7 198 537,18</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	106 425,00	0,00	24 750,00	131 175,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>106 425,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 750,00</b>	<b>131 175,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 031 030,00</b>	<b>722 278,51</b>	<b>1 576 403,67</b>	<b>7 329 712,18</b>
<b>001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total investissement</b>		<b>5 031 030,00</b>	<b>2 298 682,18</b>		<b>7 329 712,18</b>

Les restes à réaliser 2020 la fin de quelques travaux et achats d'investissement commencés en fin d'année 2020 et non encore réglés dans leur intégralité (maitrise d'œuvre et travaux de l'ALSH, petits travaux de voirie).

Les nouvelles dépenses validées aux arbitrages du BS concernent :

- Les travaux de vidéoprotection
- Les travaux de rénovation thermique du gymnase d'Amboile
- L'achat de logiciels et licences pour les différents services publics de la collectivité.
- Les maitrises d'œuvres et assistances maitrise d'ouvrage pour différents projets et audits notamment thermiques des bâtiments communaux

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1. Voter les taux de fiscalité locale directe pour l'année 2021
2. Voter la reprise anticipée des résultats et affectation provisoire des résultats
3. Approuver le budget supplémentaire 2021